



DECLARATION/AUTORISATION DE MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE

(hors calendrier et événements accueillant
moins de 1500 personnes sur la totalité de leur durée)

**Réf : Règlementation relative à la responsabilité des Maires en matière de sécurité
des manifestations publiques.**

Association :

Nom / Prénom du Président :

Coordonnées (Tél. Mail) :

demande l'autorisation d'organiser le
de à (heures)

Lieu :

Désignation de la manifestation :

Nombre de personnes prévues à la manifestation sur totalité de la durée :

Coordonnées des autres personnes responsables de l'organisation (Nom/Prénom, Tél. Mail) :
.....
.....
.....

Moyens de sécurité mis en œuvre :
.....
.....
.....

Ce document est à remettre en Mairie en double exemplaire au moins quinze jours avant la
manifestation prévue en y joignant si nécessaire l'Annexe ci-après.

Fait à

Le

Signature de l'organisateur

Décision du Maire

- Accord
- Refus
- Demande d'informations complémentaires

A La Bonneville Sur Iton, le
Signature



ANNEXE
DECLARATION/AUTORISATION
DE MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE

Expression des besoins
matériel communal
débit de boissons
arrêté municipal

Interlocuteurs pour les manifestations dans l'enceinte de l'Espace des Prés de La Noé :
Gabrielle TROUILLARD ou Ludovic LEFEBVRE au 02.32.32.88.75 ou stm@labonnevillesuriton.fr

MATERIELS	QUANTITES	BESOINS EN NBRE	OBSERVATIONS
Bancs	8		
Barnum	2		
Barrières	70		
Chaises	80		
Grandes tables	4		
Grilles Expo	32		
Projecteur	1		
Scène	1		
Sono	1		
Tables	10		
Tente	2		
Tente CCPC	1		

Organisateur de la manifestation :

Date de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Objet de la manifestation :

Besoin d'une autorisation de débit de boisson oui non
(si oui joindre imprimé spécifique de demande)

Besoin d'un arrêté municipal oui non

Complément d'informations :

Date :

Signature du Président :